



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

**Délibération du Conseil d'administration  
n° 2020 - 058  
Séance du 3 juillet 2020**

**Avenant à la convention de double diplôme avec l'université de Carthage, Tunisie**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés  
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 32*

*Nombre de membres présents : 16*

*Nombre de membres représentés : 4*

*Nombre de vote pour : 20*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

*Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire le 3 juillet 2020.*

L'avenant à la convention de double diplôme avec l'université de Carthage, Tunisie, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Fait à Arras, le 3 juillet 2020

Le Président,

Pasquale MAMMONE



**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

## Avenant

à la convention de double diplôme entre l'Université d'Artois (France) et l'Université de Carthage – Tunis (Tunisie)

Vu la convention de double diplôme signée le 12 juillet 2018 entre les parties susmentionnées, et notamment l'article 13 ainsi que l'annexe

Entre

**L'Université d'Artois**, sise 9 rue du Temple, BP 10665, 62030 Arras Cedex, France, représentée par son Président, Professeur Pasquale Mammone, agissant au nom de sa composante la Faculté des Sciences « Jean Perrin »,

Et

**L'Université de Carthage**, établissement universitaire, sise Avenue de la République BP 77 -1054 Amilcar, Tunis, Tunisie, représentée par sa Présidente, Professeur Olfa Ben Ouda Sioud, et plus particulièrement l'Ecole Supérieure des Industries Alimentaires de Tunis, représentée par son Directeur, Professeur Nabih BOUZOUITA,

il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a comme objet la prolongation de la période de validité de la convention ainsi que les modifications de l'article 5.1 et de l'annexe, comprenant les maquettes pédagogiques des diplômes, de la convention de double diplôme signée le 12 juillet 2018.

**1.1** La durée initiale de la convention susvisée, précisée à l'article 13, est prolongée de trois années supplémentaires (2020/2021-2021/2022-2022/2023).

**1.2** L'article 5.1 ci-dessous annule et remplace l'article 5.1 de la convention de double diplôme signée le 12 juillet 2018

« **5.1 Les étudiants de l'Université de Carthage** – Ecole Supérieure des Industries Alimentaires de Tunis, admis dans le programme de double diplôme effectueront leur deuxième et/ou leur troisième année de la filière ingénieur à l'Université d'Artois où ils suivront les enseignements de la première et/ou deuxième année du Master « Nutrition et sciences des aliments » correspondant à 60 ECTS ou 120 ECTS.

Pour être admis en master 1 à l'Université d'Artois, les étudiants devront avoir réussi la première année de la filière ingénieur de l'Université de Carthage et avoir reçu un avis favorable de la commission d'admission de l'Université d'Artois, après examen de leur dossier de candidature.

Pour être admis en master 2 à l'Université d'Artois, les étudiants devront avoir réussi les deux premières années de la filière ingénieur de l'Université de Carthage et avoir reçu un avis favorable de la commission d'admission de l'Université d'Artois, après examen de leur dossier de candidature.

Ils devront également posséder des connaissances en français de niveau B2 minimum, lors de leur candidature au « programme ». »



1.3 L'annexe pédagogique contenant les programmes d'enseignement est modifiée pour correspondre à l'accréditation de la formation de Master à l'Université d'Artois pour la période 2020-2025. Cet avenant annule et remplace l'annexe de la convention signée le 12 juillet 2018, par l'annexe n°1 jointe à cet avenant.

Article 2 : Toutes les autres dispositions prévues par la convention restent inchangées.

Fait à Arras, en 2 exemplaires.

Pour l'Université d'Artois,

Pour l'Université de Carthage

---

Pr Pasquale Mammone, Président

---

Pr Olfa Ben Ouda Sioud, Président

ANNEXE N°1

à l'Avenant à la convention de double diplôme entre l'Université d'Artois (France) et l'Université de Carthage – Tunis (Tunisie)

Université d'Artois – Master « Nutrition et sciences des aliments parcours Innovation et transfert industriel en agroalimentaire » 1 <sup>ère</sup> année – semestres 1 et 2			Université de Carthage – Filière Ingénieur « Industries Alimentaires » 2 <sup>ème</sup> année – semestres 3 et 4				
Module	Volume Horaire HP	ECTS	Module	Volume Horaire HP			Total (heures)
				CM	TD	TP	
Normes et Qualités	40	5	Statistiques	34	0	0	34
Biochimie	40	5	Création d'entreprise	26	0	0	26
Marketing	40	5	Rhéologie	20	0	8	28
Transformation des produits alimentaires d'origine animale	74	8	Sciences des matériaux	20	0	0	20
Techniques analytiques de détermination de la qualité	60	7	Traitements des eaux	26	0	12	38
Technologies Alimentaires	50	5	Technologies des matières grasses 1	16	0	16	32
Gestion de projet	40	5	Génie des bio-procédés	30	0	24	54
Anglais	40	5	Filtration-centrifugation	24	0	0	24
Transformation des produits alimentaires d'origine végétale	66	5	Séchage	20	0	0	20
Analyse des données appliquées à la caractérisation de produits alimentaires	50	3	Évaporation/Distillation	32	0	0	32
Stage		7	Cristallisation/Extraction liquide	24	0	0	24
			TP Opérations unitaires	0	0	24	24
			Microbiologie alimentaire	30	0	32	62
			Biochimie alimentaire	50	0	24	74
			Techniques de conservation	30	0	12	42
			Module optionnel 1	16	0	0	16
			Module optionnel 1	16	0	0	16
			Anglais	52	0	0	52
			Français	52	0	0	52
			Technologies des céréales	36	0	12	48
			Technologies du lait	26	0	16	42

			Technologies des matières grasses 2	26	0	16	42
			Produits carnés et de la mer	28	0	0	28
			Œnologie, brasserie, vinaigrerie	40	0	12	52
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>60</b>	<b>Total</b>	<b>674</b>	<b>0</b>	<b>208</b>	<b>882</b>

Université d'Artois – Master « Nutrition et sciences des aliments parcours Innovation et transfert industriel en agroalimentaire, de la conception à l'industrialisation des produits alimentaires (CIPA) » 2 <sup>ème</sup> année – semestres 3 et 4			Université de Carthage – Filière Ingénieur « Industries Alimentaires » 3 <sup>ème</sup> année – semestres 5 et 6				
Module	Volume Horaire HP	ECT S	Module	Volume Horaire HP			Total (heures)
				CM	TD	TP	
Performance industrielle	35	10	Emballage/Conditionnement	30	0	0	30
Formulation	85	10	Technologie des céréales	28	0	0	28
Plan d'expérience	20	5	Technologie du lait	26	0	0	26
Monographie	14	5	Technologie du sucre	26	0	0	26
Anglais	20	2	Additifs et arômes	26	0	16	42
Projet R&D	114	8	Analyses sensorielles	20	0	16	36
Outils de maîtrise de la qualité	62	5	Histoire des sciences et droits de l'homme	20	0	0	20
Stage : Jusqu'à 1 an de contrat de professionnalisation (CDD, CDI) ou 6 mois de stage conventionné		15	Anglais	30	0	0	30
			Modélisation-simulation	30	0	0	30
			Législation-normalisation	26	0	0	26
			Qualité/Hygiène	36	0	0	36
			Technologie des boissons et jus	26	0	0	26
			Technologie des communications	30	0	0	30
			Module optionnel 3	16	0	0	16
			Module optionnel 4	16	0	0	16
			Projet de Fin d'Études (P.F.E.)	0	0	450	450
<b>Total</b>	<b>350</b>	<b>60</b>	<b>Total</b>	<b>386</b>	<b>0</b>	<b>482</b>	<b>868</b>